

1.

Débitrice: Boutique Amélie Jolie Sàrl,
1868 Collombey-Muraz
2.

Déclaration de faillite: 29.05.2008
3.

Suspension de faillite: 20.06.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.07.2008
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: faillite sommaire art. 230 LP al. 2

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé
1870 Monthey
- (00310349)